



1188 Gimel, le 25 janvier 2012

CONSEIL COMMUNAL

GIMEL

RAPPORT

Sur le préavis municipal 10-2011 Entretien de la STEP

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission composée de :

Nicolas BOILLAT, Président
Carole BOURGEOIS
Michel JACCARD
Luc DURUSSEL
Olivier JEAN-PETIT-MATILE, rapporteur

S'est réunie à trois reprises, soit :

- Le 18 janvier 2012 pour l'étude du préavis municipal n° 10-2011 Travaux d'entretien de la STEP, ainsi que le rapport du bureau d'étude TRIFORM SA
- Le 20 janvier 2012 à la STEP, pour réponse de la Municipalité avec Mme Sylvie Judas, Syndique, Messieurs Jean-Daniel Reymond et Laurent Bolay employés communaux, que nous remercions chaleureusement pour leur collaboration.
- Le 25 janvier pour l'élaboration du présent rapport

Préambule :

Le Bureau d'étude TRIFORM SA présente à la Municipalité un projet d'assainissement du système d'aération et du système de commande de notre station d'épuration.
Le projet s'avère nécessaire en raison du nombre d'heures élevé de fonctionnement des soufflantes.

Analyse du projet présenté :

La station d'épuration a été construite en 1965, les soufflantes actuelles ainsi que le système de commande ont été mis en place lors de la transformation en 1998.

Le nombre d'heures de fonctionnement des soufflantes est d'environ 75'000 h pour une et de 55'000 h pour la deuxième.

D'autre part, nous avons constaté que le niveau sonore est difficilement supportable pour le voisinage, ainsi que pour le personnel d'exploitation.

Il est clairement établi que les soufflantes actuelles sont en "fin de vie" et que leur remplacement améliorera le fonctionnement général.

Les interventions du personnel, en raison des alarmes fréquentes, en seront grandement réduites.

Les frais de fonctionnement devraient également être diminués.

Les nuisances sonores seront fortement amenuisées.

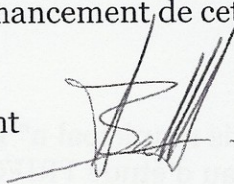
La commission recommande un amortissement sur une durée de 10 ans maximum pour cet investissement.

Conclusions :

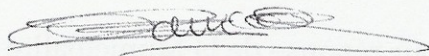
La commission unanime propose :

- D'accepter le projet présenté et d'entreprendre les travaux d'entretien tels que décrits dans le préavis.
- D'autoriser la Municipalité à prélever un montant de Fr. 135'000.- sur le compte n° 1001.21 en vue du financement de cet entretien.

Nicolas BOILLAT, Président



Carole BOURGEOIS



Michel JACCARD



Luc DURUSSEL



Olivier JEAN-PETIT-MATILE, rapporteur

